



Fiche d'Inscription

Nom et prénom :

Date de naissance :

Profession si majeur(e) :

Profession de la mère si mineur(e) :

Profession du père si mineur(e) :

Adresse :

Téléphone (fixe, portable) :

Adresse mail (écrire en minuscules) : *Pour les parents séparés, n'hésitez pas à nous fournir les 2 adresses mail*

Expérience en danse et/ou activités qui engagent le corps :

Ateliers choisis : 1 COURS D'ESSAI OFFERT !

OFFRE : Si inscription à 2 cours différents : -5% / Pour 3 cours : -10% (arrondir à l'euro inférieur)

ATELIER	Lieu de pratique	HORAIRES	EN 3X	EN 10X	Année
Enfants 6/8 ans	Salle du Clos Beaufort, 560 Route du Puy Ste Réparate, 13090 AIX EN PROVENCE (Bus N°12 ou 24)	LUNDI de 17h15 à 18h15	3x80	10x24	240 €
Enfants 8/9 ans		LUNDI de 18h15 à 19h15	3x80	10x24	240 €
Ados - Adultes		LUNDI de 19h15 à 20h45	3x120	10x36	360 €
Danse douce - Adultes	Salle du clos de la Bosque Chem de la Bosque 13770 VENELLES (Bus N°25)	MARDI de 15h30 à 17h	3x120	10x36	360 €
Stages et projets chorégraphiques : - Adultes et Ados >16 ans Session de 3h (15h à 18h)	Judo Club de Venelles 24 av des Ribas 13770 VENELLES (Bus N°25)	8 Samedis sur l'année : 05/10/24 - 16/11/24 - 18/01/25 - 01/02/25 - 08/03/25 - 05/04/25 - 17/05/25 - 14/06/25	35 € / session 250€ au lieu de 280€ si engagement sur 8 stages, soit environ -10%		
Stages et projets chorégraphiques : - Enfants 7/13 ans Session de 2h (15h à 17h)		3 Samedis sur l'année : 21/10/24 - 08/02/25 - 07/04/25	25 € / session 67€ au lieu de 75€ si engagement sur les 3 stages, soit environ -10%		
Séance individuelle	Sur demande (Prendre contact avec Rachida)				

Les paiements par chèques sont à remettre en INTEGRALITE à l'inscription - A l'ordre de la Compagnie SARAHDANSE

Les paiements seront encaissés au fur et à mesure de l'année

- Dès septembre pour les paiements en 1x
- Chaque début de trimestre pour les paiements en 3x
- Chaque mois pour les paiements en 10x

Nouveau – Cette année possibilité de s'inscrire en ligne via HELLOASSO/SARAHDANSE avec paiement par CB.

Dans une exigence de qualité de travail, il sera demandé une participation aux frais des ateliers et du spectacle (usure des accessoires utilisés, costume pour le spectacle) de **50 €**.

Pièces à fournir à l'inscription :

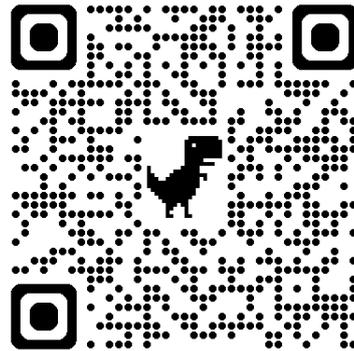
1 : Un certificat médical autorisant la pratique de la danse (de moins de 3 mois)

2 : Une photo d'identité (avec nom et prénom au dos)

3 : Un chèque de 30 euros par adhérent (adhésion à l'association) (25€ la 2^{ème} cotisation et 20€ par cotisation à partir de la 3^{ème})



Inscription en ligne
Via HELLOASSO/SARAHDANSE



Site Internet
SARAHDANSE



Pour ne rien rater suivez nous sur les réseaux :

Facebook : Cie Sarahdanse – Rachida GOUDJIL

Instagram : @Sarahdanse_Rachida

INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLEMENT

I/ DEROULEMENTS DES ATELIERS

Les activités se pratiquent pieds nus ou en chaussettes. En aucun cas les chaussures de ville ne seront admises dans la salle de danse. Les cheveux des élèves doivent être correctement attachés. Les jeans et pantalons de ville ne sont pas des tenues adaptées à la danse, optez pour être à l'aise pour des vêtements souples avec un grand châle pour mettre sur les hanches. Pensez à la bouteille d'eau.

II/ AIDES

La compagnie SARAH DANSE est affiliée au dispositif "Collégien de Provence" (Conseil Départemental des Bouches du Rhône) et également au Pass'loisirs du CCAS de la ville de Venelles. En outre, pensez à demander à votre employeur de quels avantages vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive. Les comités d'entreprise prennent souvent en charge une partie des cotisations annuelles.

III/ MODALITES D'INSCRIPTIONS

En participant aux ateliers de création chorégraphique en danse orientale contemporaine, vous devenez adhérent de la Compagnie SARAH DANSE. Durant leur pratique, les adhérents de SARAH DANSE s'engagent à adopter un comportement sérieux et respectueux au sein du lieu de danse. Pour les adhérents mineurs, il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents. Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, SARAH DANSE ne pouvant être tenue pour responsable.

Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.

IV/ REMBOURSEMENT

Les inscriptions sont fermes et définitives à partir du début des cours. Aucun remboursement ne sera effectué.

Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales ou pour cause de déménagement donneront lieu à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes, sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, et après étude du dossier par la direction de SARAH DANSE. Les cours manqués ne donnent lieu à aucun remboursement.

V/ SECURITE

Toute personne pratiquant les activités proposées par SARAH DANSE est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes du lieu où elle pratique. SARAH DANSE ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

VI/ ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence anticipée du professeur et dans la mesure du possible, la compagnie SARAH DANSE préviendra les familles par mail ou par téléphone. Les heures de cours annulées pourront être rattrapées ultérieurement selon les disponibilités de la salle de danse et du professeur.

VII/ VOL ET DEGRADATION

La compagnie SARAH DANSE n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux où sont dispensés les ateliers. Il est donc fortement conseillé aux élèves de se rendre aux cours sans argent et sans objet de valeur.

Pour toute dégradation volontaire commise aux biens immobiliers ainsi qu'au matériel ou à divers objets appartenant aux locaux, les frais de remise en état seront mis à charge de l'élève ou des parents.

VIII/ ACCIDENTS

La compagnie SARAH DANSE et son professeur ne sont pas responsables des accidents éventuels qui peuvent survenir. Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et installations.

IX/ SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Un spectacle de fin d'année, auquel participent tous les élèves, est proposé en fin d'année. L'entrée du gala est payante même pour les familles des élèves. Dans un souci d'organisation, il pourra être demandé une aide bénévole des parents en coulisse pendant le gala. La présence des élèves aux répétitions et aux représentations est obligatoire.

SARAH DANSE se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

J'ai lu, approuvé et signé les informations pratiques ci-dessus et je m'engage à les respecter.

DATE :

Nom et signature :

Nous vous souhaitons une très belle saison 2024/2025

Rachida GOUDJIL et la Compagnie SARAH DANSE

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités de SARAH DANSE (ateliers, spectacles...) vous ou votre enfant peut être amené à être photographié et filmé. Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans le cadre de documents de communication internes et externes, des films des spectacles de fin d'année et de la publication éventuelles dans la presse ou sur les réseaux sociaux.

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM ET PRENOM :

DEMEURANT :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Compagnie SARAH DANSE, dont le siège est situé au 1 impasse des Chênes, 13770 VENELLES et ses prestataires à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des évènements de la compagnie.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Documents de communication physique ou numérique (brochures, cartes de visite, papier à en-tête, affiches, kakémonos, site Internet, bannières...)
- Édition numérique (cd-rom, dvd, cd photo, vidéodisque...)
- Articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques accrédités par la commission paritaire)
- Annonce presse (insertion publicitaire dans la presse)
- Internet (ordinateurs fixes et portables, smartphones, tablettes, réseaux sociaux...)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »